



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : La Villeneuve-lès-Charleville

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Nicolas

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Nicolas

Protection : classement

Arrêté : classement le 07/02/1916

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 7 février 1916

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.